

# Message afmps

## Fausse ordonnance pour OZEMPIC

---

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la circulation de fausses prescriptions dans plusieurs régions du pays, principalement pour de l'OZEMPIC, mais aussi pour RYBELSUS, VICTOZA, TRULICITY, XELODA et LYRICA.

Un médecin est particulièrement concerné : **Docteur Isabelle SIMON** (inami 1-89249-95-590).

Le Docteur SIMON a informé l'AFMPS qu'elle était victime de nombreux actes de fausses prescriptions et a déposé plainte auprès de la police (et non l'AFMPS) comme le prévoient les instructions à suivre en pareille circonstance.

**Un dossier est ouvert au Parquet de Bruxelles et une enquête est actuellement en cours par les services de police.**

**Pour les besoins de l'enquête, l'inspecteur de police en charge du dossier insiste pour qu'un maximum de pharmaciens victimes effectuent les démarches ci-dessous :**

- *Sauvegarder les images vidéos du passage du/des individu(s) dans votre pharmacie (si vous disposez de caméras de surveillance) ;*
- *Déposer plainte auprès de la police de votre région et :*
  - *de leur remettre les pièces à conviction (ordonnances originales)*
  - *d'expliquer au policier que des informations que vous avez obtenues de l'AFMPS, il ressort qu'il s'agirait d'une affaire de fraude de grande ampleur et que votre cas est à lier à un autre PV portant le numéro **BR.10.L4.021908/2023**.*
  - *si c'est le cas, leur dire que vous avez des images vidéo du/des individu(s) que vous tenez à disposition de la justice si besoin*
- *Préalablement à votre dépôt de plainte, il sera nécessaire de demander à votre office de tarification de récupérer les ordonnances originales concernées. Vous remettrez donc les ordonnances originales au policier mais conservez une copie des ordonnances remises en mentionnant par exemple sur ces copies « Fausse ordonnance. Remis original le XX à l'inspecteur de police XX, zone de police XX ».*

Si des pharmaciens se souviennent d'avoir reçu la visite du/des individu(s) concernés par cette affaire mais sans délivrer les médicaments demandés pour l'une ou l'autre raison, il leur est aussi demandé de sauvegarder les images vidéo et de se rendre également dans un poste de police pour le signaler.

### **Pour info :**

Pas de crainte à avoir au niveau de la tarification et remboursement.

L'OT n'annulera pas la tarification de fausses prescriptions, mais conservera tous les documents en vue d'un éventuel contrôle par l'INAMI.